



INFORMATIONS SUR LES DEMANDES DE PERMIS

Le délai est d'environ **30 jours** pour traiter toutes demandes de permis, une fois que tous les documents requis ont été reçus et que le paiement a été effectué.

Veuillez noter que si votre demande est assujettie au PIIA, le délai d'émission pourrait être prolongé selon la complexité de la demande.

CAS POUR LESQUELS VOUS DEVEZ REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS

- Construction d'un bâtiment principal, d'un bâtiment accessoire ou d'un bâtiment agricole
- Rénovation d'un bâtiment principal, d'un bâtiment accessoire ou d'un bâtiment agricole
- Agrandissement d'un bâtiment principal, d'un bâtiment accessoire ou d'un bâtiment agricole

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

- Coordonnées de l'entrepreneur effectuant les travaux (incluant le numéro RBQ)
- Courte description des travaux
- Coût estimé des travaux
- Date prévue des travaux

DANS QUEL CAS DEVEZ-VOUS REMPLIR LE PLAN DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION?

Dès qu'il y a une manipulation du sol, vous devez remplir le plan de contrôle de l'érosion inclus au formulaire de demande de permis

DOCUMENTS REQUIS EN COMPLÉMENT DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS

CONSTRUCTION OU AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

- Plan ou projet d'implantation indiquant les dimensions et la superficie du terrain, l'emplacement des servitudes, la localisation de tous les bâtiments existants ainsi que les marges par rapport aux lignes de terrain. Le plan doit également montrer les cours d'eau, la ligne des hautes eaux et les milieux humides
- Plans comprenant les quatre élévations du bâtiment ainsi que les plans de tous les étages, avec les détails de construction, les élévations et les coupes
- Plan de la superficie déboisée (excluant l'allée d'accès), préparé par un professionnel

CONSTRUCTION OU AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

- Plan d'implantation indiquant l'emplacement du bâtiment projeté, les distances par rapport aux autres bâtiments ainsi que les dimensions prévues. Le plan doit également montrer les cours d'eau et les milieux humides.
- Plans du bâtiment illustrant les dimensions, les détails de construction, ainsi que le revêtement extérieur et les couleurs proposées.
- Plan de la superficie déboisée (excluant l'allée d'accès), préparé par un professionnel

RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE

- Plan ou croquis décrivant la nature des réparations visées par la demande, accompagné, le cas échéant, des plans, élévations et coupes requis.

COÛTS DES PERMIS

Bâtiment principal	
Construction	1,50 \$ du m ² de surface habitable excluant le sous-sol Frais minimum: 150 \$
Agrandissement	1,50 \$ du m ² de surface ajoutée incluant les galerie, terrasses et patio Frais minimum: 50 \$
Démolition	25 \$
Rénovation	50 \$
Bâtiment accessoire	
Construction	1,50 \$ du m ² de surface Frais minimum : 30 \$
Démolition	25 \$
Rénovation	25 \$
Agrandissement	1,50 \$ du m ² de surface Frais minimum : 25 \$
Bâtiment agricole	
Construction	1,50 \$ du m ² de surface Frais minimum : 150 \$